



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/95/60
18 octobre 2024

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-quinzième réunion
Montréal, 4 - 8 décembre 2024
Point 9(c) de l'ordre du jour provisoire¹

PROPOSITION DE PROJET : JAMAÏQUE (LA)

Le présent document contient les observations et la recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- | | | | |
|---|--|------|---------------------|
| • | Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, deuxième tranche) | PNUD | Approbation globale |
|---|--|------|---------------------|

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/95/1

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Jamaïque (La)

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURE DE RÉGLEMENTATION
Plan d'élimination des HCFC (phase II)	PNUD	86°	100 % d'élimination d'ici 2030

(II) DERNIÈRES DONNÉES COMMUNIQUÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)	Année : 2023	1,40 tonne PAO
---	--------------	----------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)							Année : 2023		
Produits chimiques	Aérosols	Mousses	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en labo	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22					1,40				1,40

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Consommation de référence 2009-2010 :	16,32	Point de départ des réductions globales durables :	10,58
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT			
Déjà approuvée :	10,58	Restante :	0,00

(V) PLAN D'ACTIVITÉS ENTÉRINÉ		2024	2025	2026	Total
PNUD	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,99	0,00	0,00	0,99
	Financement (\$ US)	286 920*	0	0	286 920

*Y compris 120 000 \$ US (sans coûts d'appui) pour le PNUD pour les activités supplémentaires de maintien du rendement énergétique (décision 89/6)

(VI) DONNÉES DU PROJET			2020	2021-2023	2024*	2025-2026	2027	2028-2029	2030	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal (tonnes PAO)			10,60	10,60	10,60	5,30	5,30	5,30	0,00	s.o.
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			8,20	8,20	8,20	5,30	5,30	5,30	0,00	s.o.
Financement convenu en principe (\$ US)	PNUD	Coûts de projet	117 000	0	276 000	0	78 000	0	39 000	510 000
		Coûts d'appui	8 190	0	19 320	0	5 460	0	2 730	35 700
Financement approuvé par ExCom (\$ US)		Coûts de projet	117 000	0	0	0	0	0	0	117 000
		Coûts d'appui	8 190	0	0	0	0	0	0	8 190
Total des fonds recommandés aux fins d'approbation lors de la présente réunion (\$ US)		Coûts de projet	0	0	276 000	0	0	0	0	276 000
		Coûts d'appui	0	0	19 320	0	0	0	0	19 320

*Le financement pour 2024 comprend la somme de 120 000 \$ US, plus les coûts d'appui d'agence à hauteur de 8 400 \$ US pour le PNUD afin de mettre en œuvre les activités supplémentaires de maintien du rendement énergétique (décision 89/6).

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale
---------------------------------	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de la Jamaïque, le PNUD, à titre d'agence d'exécution principale, a présenté une demande de financement pour la deuxième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), pour un montant s'élevant à 276 000 \$ US, plus les coûts d'appui d'agence à hauteur de 19 320 \$ US.² La proposition comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche, le rapport de vérification de la consommation de HCFC pour la période 2020-2023, une demande de financement d'activités supplémentaires de maintien du rendement énergétique dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération³ et le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2025-2027.

Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le gouvernement de la Jamaïque a déclaré une consommation de 1,40 tonnes PAO de HCFC en 2023 qui est inférieure de 91,4 pour cent à la consommation de référence des HCFC aux fins de conformité. La consommation de HCFC pour la période 2019-2023 est indiquée au tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC en Jamaïque (Données de 2019-2023, au titre de l'article 7)

HCFC-22	2019	2020	2021	2022	2023	Valeur de référence
Tonnes métriques (tm)	51,98	90,45	19,68	51,64	25,41	263,69
Tonnes PAO	2,86	4,97	1,08	2,84	1,40	16,32

3. Depuis 2016, la consommation de HCFC-22 de la Jamaïque s'est limitée au HCFC-22. La diminution globale de consommation est imputable à la mise en œuvre des activités du PGEH notamment la mise en vigueur d'un système d'octroi de permis et de quotas et le soutien au secteur de l'entretien ainsi que la transition des équipements de réfrigération et de climatisation vers l'utilisation de frigorigènes de remplacement comme le R-410A et le R-600a. Les fluctuations de consommation entre 2019 et 2023 sont principalement imputables à des retards d'importations ayant entraîné une augmentation de la consommation certaines années. L'augmentation de consommation de HCFC en 2020 et 2022 pourrait aussi être due à une augmentation de la demande d'entretien de nombreux foyers et entreprises pour leurs équipements de réfrigération anciens et de grande capacité durant une période avec une activité économique ralentie en raison des restrictions de mouvement dues à la pandémie de COVID-19.

Rapport de mise en œuvre du programme du pays

4. Le gouvernement de la Jamaïque a déclaré une consommation du secteur des HCFC dans le rapport de mise en œuvre du programme de pays 2023 qui correspond aux données communiquées en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal.

Rapport de vérification

5. Le rapport de vérification a confirmé que le Gouvernement met en œuvre un système d'octroi de permis et de quotas des importations et des exportations de HCFC, et que la consommation totale de HCFC déclarée au titre de l'article 7 du Protocole de Montréal de 2020 à 2023 était correcte (comme indiqué dans le tableau 1 ci-dessus). La vérification a conclu que la Jamaïque a établi une réglementation robuste afin de contrôler les importations de HCFC et d'autres substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO), avec une procédure structurée pour la délivrance des autorisations d'importation. L'Ordonnance sur le commerce de 2014 indique les procédures de contrôle pour le non-respect des conditions des permis, les dérogations

² Selon la lettre du 24 août 2024 adressée au PNUD par l'Agence nationale de l'environnement et de la planification (NEPA) de la Jamaïque.

³ Conformément à la décision 89/6, les pays à faible consommation de SAO peuvent intégrer dans leur PGEH des activités supplémentaires pour l'introduction de substances de remplacement des HCFC avec un potentiel de réchauffement de la planète faible ou nul et pour le maintien du rendement énergétique dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération.

pour les universités et les centres de recherches et les procédures de transfert de quotas. Cependant, la réglementation actuelle n'interdit pas les importations et exportations d'équipements contenant des HCFC. Il a été confirmé qu'aucun HCFC-141b n'a été importé entre 2020 et 2023 et qu'il n'y a pas eu d'exportations, ce qui signifie que les données de consommation d'importation et d'exportation sont équivalentes.

État d'avancement de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC

6. La phase I du PGEH a été achevée le 1 juin 2022 conformément à la prorogation approuvée par le Comité exécutif dans la décision 88/29(b)(i). Le rapport d'achèvement des projets a été présenté le 16 octobre 2023.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC

Cadre juridique

7. Un système d'octroi de permis pour surveiller et contrôler le commerce des SAO est en place depuis 1998. Ce système a été révisé par l'Ordonnance de 2014 sur le commerce afin d'inclure le contrôle des importations et des exportations de HCFC. Les importateurs de HCFC sont tenus d'obtenir une autorisation d'importation auprès du Ministère de la santé et du bien-être et un permis d'importation auprès de la Commission du commerce/Ministère de l'industrie, de l'investissement et du commerce.

8. La mise en œuvre de la première tranche de la phase II a renforcé les systèmes et capacités nationaux de supervision des importations et exportations de SAO, principalement par le biais d'une combinaison de bases données manuelles et en ligne. En outre, des efforts ont été fournis afin de modifier et de mettre à jour la législation relative aux activités d'importation/exportation.

Mise à jour concernant l'approbation de l'Ordonnance sur le commerce des HCFC (2014) (décision 90/13(b))⁴

9. En août 2023, le NEPA et les institutions concernées ont présenté pour examen au Ministère de l'industrie, de l'investissement et du commerce un projet de révision de l'Ordonnance sur le commerce, qui comprend une interdiction des importations d'équipements utilisant des HCFC d'ici le 1^{er} janvier 2026. À la suite de l'examen, le document sera envoyé au président du Conseil parlementaire pour préparer l'Ordonnance révisée sur le commerce.

Secteur de l'entretien dans la réfrigération

10. Durant la période de mise en œuvre, les activités suivantes ont été mises en œuvre :

- (a) Le programme de formation pour les agences d'exécution a été mis à jour concernant le système d'octroi de permis et de quotas, la surveillance et les déclarations de la consommation de HCFC ainsi que la prévention du commerce illicite. Le programme de formation de 100 agents des forces de l'ordre et des douanes est prévu pour octobre 2024 ;
- (b) Quatre ateliers de formation ont été organisés pour un total de 24 techniciens frigoristes sur les bonnes pratiques d'entretien et l'utilisation en sécurité des substances de remplacement à faible potentiel de réchauffement planétaire (PRP) durant l'installation,

⁴ Lors de sa 90^e réunion, le Comité exécutif a demandé au gouvernement jamaïcain et au PNUD de présenter une mise à jour de l'état d'avancement de l'approbation de l'Ordonnance sur le commerce (2014) au moment de soumettre sa demande pour la deuxième tranche de la phase II du PGEH (décision 90/13(b)).

l'entretien et la maintenance des équipements de réfrigération et de climatisation ; et

- (c) Une campagne de sensibilisation a été menée sur les technologies de remplacement aux HCFC principalement à destination des importateurs de frigorigènes et d'équipements de réfrigération et de climatisation et à destination des techniciens d'installation et d'entretien des équipements de grande capacité utilisant des HCFC.

Mise en œuvre et suivi du projet

11. Un total de 8 615 \$ US a été décaissé afin d'embaucher un consultant national pour réaliser des prestations de supervision, d'évaluation et de déclaration.

Niveau de décaissement des fonds

12. En date de septembre 2024, sur les 117 000 \$ US approuvés jusque-là, 69 000 \$ US (59 pour cent) avaient été décaissés. Le solde de 48 000 \$ US sera décaissé en 2024 et 2025.

Plan de mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC

13. Les activités suivantes seront mises en œuvre entre janvier 2025 et décembre 2027 :

- (a) *Renforcement des cadres politiques et juridiques de contrôle de la consommation de HCFC* : préparation et organisation d'une formation pour 80 agents des douanes et du gouvernement impliqués dans les procédures d'importation de HCFC et d'équipements utilisant du HCFC. La formation traitera du système d'octroi de permis et de la déclaration des données relatives aux importations et exportations de HCFC (49 000 \$ US) ;
- (b) *Renforcement des bonnes pratiques dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation* : préparation et organisation d'une formation à destination de 64 techniciens sur les bonnes pratiques de réfrigération et les procédures de récupération, recyclage et régénération des frigorigènes ; mise à jour et impression de manuels pour les techniciens formés et les centres de formation (54 000 \$ US) ;
- (c) *Programme de sensibilisation* : développement d'activités de sensibilisation à la mise en œuvre du PGEH encourageant la participation des techniciens d'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation ; développement de deux campagnes nationales de promotion de l'élimination des HCFC (28 000 \$ US) ;
- (d) *Activités de maintien du rendement énergétique* : ces activités sont décrites en détail dans la section suivante (120 000 \$ US) ; et
- (e) *Mise en œuvre et suivi du projet* : coordination du projet, implication des parties prenantes et mise en œuvre des activités prévues dans le PGEH (25 000 \$ US), comprenant des budgets pour les consultants (20 000 \$ US) et pour les réunions et ateliers (5 000 \$ US).

Activités de maintien du rendement énergétique dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération

14. Le projet lié au rendement énergétique, soumis conformément à la décision 89/6, a été conçu afin de promouvoir l'utilisation d'équipements économes en énergie utilisant des technologies à faible PRP dans les systèmes de réfrigération et climatisation à destination des consommateurs et des utilisateurs finals et d'informer et de former des techniciens à la façon de maintenir ou d'améliorer les performances énergétiques ainsi qu'à encourager l'utilisation de frigorigènes à faible PRP. Les activités comprennent aussi la mise en relation des décideurs politiques en matière de rendement énergétique et les autres parties

prenantes pertinentes du projet. La description et la ventilation des coûts proposée des activités de maintien du rendement énergétique dans le secteur sont présentées au tableau 2.

Tableau 2. Activités de maintien du rendement énergétique dans le secteur de l'entretien

Activité	Indicateurs de performance	Coût (\$ US)
Coopération inter-agences et renforcement de la capacité des décideurs politiques		
Organisation de sessions de dialogue entre les décideurs politiques en matière de rendement énergétique portant sur la façon de promouvoir les équipements de réfrigération et de climatisation à faible PRP, le programme d'étiquetage, et la mise à jour/adoption de normes de rendement énergétique pour les équipements de réfrigération et de climatisation le cas échéant.	Deux sessions d'information, chacune à destination de 20 parties prenantes	8 000
	Rapport sur les conclusions et recommandations	
Définition de stratégies avec le soutien des décideurs en matière de rendement énergétique afin d'améliorer l'étiquetage relatif au rendement énergétique et les normes de performance énergétique minimale (MEPS) des équipements de réfrigération et de climatisation	Un rapport sur les conclusions et recommandations portant sur l'amélioration des politiques en matière de rendement énergétique	10 000
Réalisation d'ateliers de formation à destination des importateurs portant sur l'inspection des produits utilisant des frigorigènes à faible PRP et leur classification en matière de rendement énergétique	Un atelier à destination des importateurs	3 000
Réalisation d'ateliers de formation à destination des autorités douanières et commerciales portant sur la surveillance et l'inspection des produits utilisant des frigorigènes à faible PRP et leur classification en matière de rendement énergétique	Trois ateliers, chacun à destination de 30 représentants des autorités douanières et commerciales	9 000
Total partiel		30 000
Renforcement de la capacité et formation sur le rendement énergétique		
Projet d'étude théorique afin d'identifier les aspects à intégrer dans les programmes proposés par les centres de formation professionnelle et les écoles afin de limiter la déperdition du rendement énergétique des équipements de réfrigération et de climatisation durant les activités d'entretien. Proposition de programmes de formation.	Un rapport sur les conclusions et recommandations	10 000
	Un programme de formation sur le rendement énergétique	
Fourniture de six kits aux centres de formation professionnelle et aux écoles afin de soutenir la formation des techniciens à la détermination des performances et du rendement énergétique des systèmes de réfrigération et de climatisation	Fourniture de six kits à des centres de formation professionnelle et écoles sélectionnés	36 000
Organisation et tenue d'ateliers de formation pour les formateurs et techniciens portant sur les procédures destinées à limiter la déperdition du rendement énergétique des équipements de réfrigération et de climatisation durant les activités d'entretien	Quatre ateliers, chacun à destination de 20 formateurs et techniciens	14 000
Total partiel		60 000
Sensibilisation et travail de proximité		
Conception d'une campagne de sensibilisation de proximité à destination des techniciens frigoristes, des revendeurs et des utilisateurs finals concernant l'importance et les avantages de proposer, d'entretenir et d'utiliser des produits utilisant des substances de remplacement à faible PRP et à rendement énergétique plus élevé	Développement de deux infographies afin d'impliquer les techniciens frigoristes, les importateurs et les utilisateurs finals aux méthodes efficaces de lecture des étiquettes relatives au rendement énergétique, aux taux de SAO et de PRP des frigorigènes et aux bénéfices environnementaux et économiques. Impression et	15 000

Activité	Indicateurs de performance	Coût (\$ US)
	distribution de 3 000 exemplaires	
Conception et distribution d'un guide qui oriente les techniciens d'entretien à inspecter les performances des systèmes de réfrigération et de climatisation, comprenant des suggestions d'activités pour améliorer le rendement énergétique	Conception d'un guide, comprenant l'impression et la distribution de 1 000 exemplaires	15 000
Total partiel		30 000
Total		120 000

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC

Cadre juridique

15. Le gouvernement de la Jamaïque a déjà émis des quotas d'importation à hauteur de 8,2 tonnes PAO de HCFC pour 2024, ce qui est inférieur aux objectifs de réglementation du Protocole de Montréal.

Mise à jour concernant l'approbation de l'Ordonnance sur le commerce des HCFC (2014) (décision 90/13(b))

16. Le Secrétariat a demandé des informations supplémentaires concernant le calendrier et les retards d'achèvement des amendements à l'Ordonnance sur le commerce (2014) conformément à la décision 90/13(b). Le PNUD a expliqué que les retards étaient de nature administrative et découlaient des procédures gouvernementales. L'Unité nationale d'ozone (UNO) suit de près les procédures afin d'accélérer l'approbation de l'Ordonnance sur le commerce, qui est prévue pour la fin 2024.

Secteur de l'entretien dans la réfrigération

17. Le Secrétariat a demandé des clarifications concernant la mise en œuvre ralentie de la formation des techniciens frigoristes et des agents des forces de l'ordre et des douanes. Le PNUD a expliqué que le retard dans le programme de formation dans le cadre de la première tranche était principalement imputable aux restrictions de mouvement relatives à la pandémie de COVID-19 entre 2020 et 2022, qui ont entraîné l'arrêt des programmes de formation en présentiel. Par conséquent, la Jamaïque a connu un renouvellement des techniciens expérimentés durant la même période, nécessitant des efforts supplémentaires afin de consolider une base de données de techniciens et de réévaluer leurs capacités à déterminer leurs besoins en formation. Ces circonstances imprévues ont mené à des retards dans la mise en œuvre de la première tranche.

18. Le PNUD a en outre indiqué qu'un consultant international pour le programme de formation des formateurs avait été sélectionné en juin 2024 et que la formation était prévue pour les formateurs nationaux au premier semestre 2025. Cela sera suivi d'une formation de techniciens frigoristes aux substances et équipements de remplacement des HCFC, aux stratégies de rendement énergétique dans les systèmes de réfrigération et de climatisation ainsi qu'à la maintenance correcte et aux bonnes pratiques.

Plan de mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC

Activités de maintien du rendement énergétique dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération

19. Actuellement le système d'évaluation du rendement énergétique englobe les appareils domestiques, proposant aux consommateurs des économies potentielles par le biais de facture d'énergie moins chères quand ils ont recours à des substances de remplacement aux HCFC plus économes en énergie. Le Bureau des normes de la Jamaïque (BSJ), qui fonctionne comme un laboratoire d'essais national, a déjà collaboré avec l'UNO sur des normes pour la manipulation des frigorigènes et l'étiquetage des produits. Une implication plus importante du BSJ est prévue afin de soutenir les initiatives de formation et de renforcement de la capacité dans le cadre de ce projet.

20. Conformément à la décision 89/6(d), le PNUD a intégré dans le plan de mise en œuvre de la tranche les actions spécifiques, les indicateurs de performance et le financement associé aux activités supplémentaires de maintien du rendement énergétique. Le projet se concentre sur trois composantes principales : (a) la promotion de la coopération et du dialogue entre l'UNO et les décideurs politiques afin d'améliorer l'étiquetage portant sur le rendement énergétique et d'établir des normes de performance énergétique minimale pour le secteur de la réfrigération et de la climatisation ; (b) le renforcement de la capacité technique des formateurs et des techniciens dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation à mesurer les performances énergétiques et à améliorer les pratiques de maintenance des équipements et (c) l'intensification de la sensibilisation des consommateurs à l'importance d'utiliser des équipements de réfrigération et de climatisation économes en énergie et des frigorigènes à faible PRP.

21. Le PNUD a confirmé qu'il n'y avait pas d'autres activités en cours de mise en œuvre avec des sources de financement étrangères au Fonds multilatéral qui pourraient se recouper avec les activités planifiées dans le cadre de ce projet.

Mise en œuvre de la politique d'égalité des genres

22. Conformément aux décisions 84/92(d) et 90/48(c), le gouvernement de la Jamaïque et le PNUD sont totalement investis dans la mise en œuvre de la politique opérationnelle en matière d'égalité des genres du Fonds multilatéral. Des campagnes de sensibilisation ont été menées auprès des femmes travaillant actuellement dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation par le PNUD et l'UNO, notamment les techniciennes, les importatrices, les commerciales et les propriétaires de magasins. En outre, des efforts ont été fournis afin de garantir un niveau maximum de participation des femmes aux différentes activités réalisées dans le cadre des phases du PGEH. La formation réalisée durant la première tranche totalisait une participation des femmes à hauteur de 45,8 pour cent.

Accord révisé

23. Compte tenu de l'inclusion de financement pour les activités supplémentaires de maintien du rendement énergétique dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération et conformément au calendrier de financement révisé, l'Accord entre le gouvernement de la Jamaïque et le Comité exécutif a été mis à jour. Précisément, l'Appendice 2-A a été actualisé et le paragraphe 17 a été ajouté afin d'indiquer que l'Accord révisé se substitue à celui entériné lors de la 86^e réunion par la décision 86/72, comme indiqué dans l'Annexe I au présent document. L'Accord révisé complet sera annexé au rapport final de la 95^e réunion.

Pérennité de l'élimination des HCFC et évaluation des risques

24. Le gouvernement de la Jamaïque poursuit la mise en vigueur et la supervision de la mise en œuvre des réglementations nationales liées au système de quotas et d'octroi de permis relatif aux HCFC. Par le

biais d'une formation continue des agents des forces de l'ordre et des douanes, la consommation de HCFC reste contrôlée et inférieure aux objectifs indiqués dans l'Accord du pays avec le Comité exécutif. Afin d'atténuer les risques liés à l'élimination durable des HCFC, le Gouvernement va poursuivre la mise en vigueur des mesures de contrôle des approvisionnements en HCFC en mettant à jour l'Ordonnance sur le commerce (2014) pour y intégrer des réglementations interdisant l'importation d'équipements utilisant des HCFC, après avoir procédé aux consultations et approbations nécessaires. En outre, des programmes de formation des techniciens frigoristes seront mis en œuvre afin de renforcer la capacité en matière de bonnes pratiques d'entretien, notamment l'adoption prudente de substances de remplacement. Une fois approuvées et mises en œuvre, les activités de la composante du projet conformes à la décision 89/6 contribueront à accroître l'adoption de substances de remplacement durables, économes en énergie et à faible PRP, en particulier dans le secteur de la climatisation.

Conclusion

25. Le gouvernement de la Jamaïque a réduit sa consommation de HCFC à 1,40 tonne PAO de HCFC en 2023, ce qui représente 91,4 pour cent de moins que la valeur de référence pour les HCFC aux fins de conformité et 82,9 pour cent de moins que les objectifs de consommation pour cette année établis dans l'Accord relatif au PGEH avec le Comité exécutif. Le Gouvernement met en œuvre un système d'octroi de permis et de quotas pour les HCFC et travaille étroitement avec les douanes et les services répressifs afin de renforcer le système et d'effectuer une transition vers un système totalement dématérialisé. Les activités liées à la formation et au renforcement de la capacité pour les techniciens d'entretien en réfrigération et climatisation sur les substances de remplacement des HCFC à faible PRP, sur les stratégies d'économie d'énergie dans les systèmes de réfrigération et de climatisation ainsi que sur la maintenance correcte et les bonnes pratiques d'entretien sont aussi en cours. Les activités de sensibilisation et le travail de proximité liés à la mise en œuvre du PGEH, notamment la promotion des bonnes pratiques d'entretien pour les HCFC et l'adoption de technologies à faible PRP sont menées activement. Sur le montant total du financement approuvé dans le cadre de la première tranche, 59 pour cent ont été décaissés. Dans le cadre de la deuxième tranche, le Gouvernement continuera à mettre en œuvre des activités de formation pour les techniciens d'entretien, les agents des forces de l'ordre et des douanes, ainsi que des activités de sensibilisation et un travail de proximité sur la maintenance correcte, les pratiques d'entretien et l'adoption de substances de remplacement à faible PRP. La proposition de projet soumise conformément à la décision 89/6(b) aiderait le pays à mettre en œuvre des normes de performance énergétique minimale et des programmes d'étiquetage.

RECOMMANDATION

26. Le Secrétariat du Fonds recommande au Comité exécutif de prendre note :

- (a) Du rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination du HCFC (PGEH) pour la Jamaïque ;
- (b) De la soumission d'une demande de financement d'activités supplémentaires de maintien du rendement énergétique dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération pour un montant de 120 000 \$ US, plus les coûts d'appui d'agence à hauteur de 8 400 \$ US pour le PNUD ;
- (c) Que le Secrétariat du Fonds a actualisé l'Accord entre le gouvernement de la Jamaïque et le Comité exécutif, figurant à l'Annexe I du présent document, et en particulier : L'Appendice 2-A, en s'appuyant sur l'intégration du financement d'activités supplémentaires de maintien du rendement énergétique dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération mentionnée dans le sous-paragraphe (b) ci-dessus, et le

paragraphe 17 qui a été modifié afin d'indiquer que l'Accord révisé se substitue à celui entériné lors de la 86^e réunion par la décision 86/72.

27. Le Secrétariat du Fonds recommande par ailleurs l'approbation globale de la deuxième tranche de la phase II du PGEH de la Jamaïque, ainsi que le plan correspondant de mise en œuvre de la tranche pour 2024-2027, au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-après.

	Titre du projet	Financement du projet (\$ US)	Coûts d'appui (\$ US)	Agence d'exécution
(a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, deuxième tranche)	276 000	19 320	PNUD

Annexe I

TEXTE À INCLURE DANS L'ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA JAMAÏQUE ET LE COMITÉ EXÉCUTIF DU FONDS MULTILATÉRAL POUR LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DES HYDROFLUOROCARBURES CONFORMÈMENT À LA DEUXIÈME PHASE DU PLAN DE GESTION DE L'ÉLIMINATION DES HCFC

(Les changements pertinents sont indiqués en caractères gras afin d'en faciliter la consultation)

17. Le présent Accord mis à jour remplace l'Accord conclu entre le gouvernement de la Jamaïque et le Comité exécutif à la 86^e réunion du Comité exécutif.

APPENDICE 2-A : LES OBJECTIFS ET LE FINANCEMENT

Ligne	Caractéristiques	2020	2021- 2023	2024	2025- 2026	2027	2028- 2029	2030	Total
1.1	Calendrier de réduction des substances du groupe I de l'annexe C du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	10,60	10,60	10,60	5,30	5,30	5,30	0,00	n/a
1.2	Consommation totale maximum autorisée des substances du groupe I de l'annexe C (tonnes PAO)	8,20	8,20	8,20	5,30	5,30	5,30	0,00	n/a
2.1	Financement convenu pour le PNUD, agence principale (\$US)	117 000	0	276 000	0	78 000	0	39 000	510 000
2.2	Coûts d'appui pour l'agence principale (\$US)	8 190	0	19 320	0	5 460	0	2 730	35 700
3.1	Total du financement convenu (\$US)	117 000	0	276 000	0	78 000	0	39 000	510 000
3.2	Total des coûts d'appui (\$US)	8 190	0	19 320	0	5 460	0	2 730	35 700
3.3	Total des coûts convenus (\$US)	125 190	0	295 320	0	83 460	0	41 730	545 700
4.1.1	Élimination totale de HCFC-22 convenue de réaliser en vertu du présent Accord (tonnes PAO)								2,48
4.1.2	Élimination du HCFC-22 réalisée lors de la phase précédente (tonnes PAO)								4,50
4.1.3	Consommation restante admissible pour le HCFC-22 (tonnes PAO)								0,00
4.2.1	Élimination totale de HCFC-141b convenue de réaliser en vertu du présent Accord (tonnes PAO)								0,00
4.2.2	Élimination du HCFC-141b réalisée lors de la phase précédente (tonnes PAO)								3,60
4.2.3	Consommation restante admissible de HCFC-141b (tonnes PAO)								0,00

*Date d'achèvement de la phase I conformément à la décision 88/29(b)(i) : 1^{er} juin 2022.